Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

ID: 059-215903691-20200724-20200724\_9-DE

Affiché le

510~

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBER DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DU 24 JUILLET 2020**

NOMBRE:

• de Conseillers en exercice 27

• de présents 17

• de votants 27

**OBJET** 

RENOUVELLEMENT - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR UNE MISSION RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/07/2020 Et que la convocation du Conseil avait

été faite le 16/07/2020

L'an deux mil vingt Le vingt quatre juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, Sous la présidence de Mme Corinne COLLET, Première Adjointe au Maire

Etaient présents: Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Christine Mercier, Jean-Michel Delannoy, Henri Dumoulin, Bernard Meresse, Alison Malaboeuf, Aboubakeur Ait Baha, Laura Philippe, Hubert Ledoux, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand, Richard Preuvot

Etaient excusés : Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte, Agnès Devémy, Isabelle Plouvier, Gilbert Montay, Guy Collet, Philippe Baudrin, Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet,

Procurations respectives à : Damien Ramez, Bernard Meresse, Laura Philippe, Laura Philippe, Damien Ramez, Henri Dumoulin, Corinne Collet, Corinne Collet, Christine Mercier, Alison Malaboeuf,

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboeuf a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Commune de Maing est actuellement accompagnée par le service Creatic du Cdg59 dans le cadre de la dématérialisation des échanges avec les services de la DGFI notamment pour le I-Parapheur et l'accès à Pastell (logiciel de gestion de flux de documents à destination du contrôle de légalité). Il apparaît parfois nécessaire qu'un agent de Creatic se déplace pour l'installation d'un module ou d'un service particulier. Il est donc nécessaire de renouveler la convention passée en 2017 avec ce service pour la mise à disposition du personnel du CDG qui va intervenir. Le coût horaire reste inchangé : 50€ de l'heure.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information et tous documents afférents.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, MAING, le 27/07/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI